



SDEPA SYNDICAT
D'ÉNERGIE
DES PYRÉNÉES
ATLANTIQUES

l'énergie de nos territoires

www.sdepa.fr



RAPPORT
ANNUEL
D'ACTIVITÉ
2013



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

La transition énergétique au secours de la réforme territoriale ?

A un moment où pour nos décideurs, la seule question est de savoir comment faire pour réduire le nombre de collectivités en France sans se préoccuper de « qui fait quoi » dans le domaine des services publics de proximité, ne serait-il pas plus opportun de faire l'inverse ?

En effet, partir des champs d'intervention de chacun, devrait semble-t-il permettre de déterminer quel est le meilleur périmètre d'action pour parvenir à exercer au mieux sa mission de service public.

Et de ce point de vue, la problématique énergétique territoriale est un excellent cas d'école.

La réflexion en cours sur la loi de transition énergétique a, il faut bien le dire, le mérite d'essayer de définir ce qu'est une « compétence énergie », de mettre en évidence la transversalité de cette question qui concerne tous les domaines d'activités de nos services publics de proximité, et pour la première fois, de rappeler l'importance des réseaux électriques.

Sans réseaux de qualité, pas de réinjection des EnR, pas d'utilisation optimale des compteurs communicants Linky, pas de déploiement adapté de bornes de charge pour véhicules électriques, pas d'amenée rapide de la fibre optique jusqu'à chez l'abonné ; en résumé : pas d'Aménagement du Territoire.

Aussi, tous les acteurs publics locaux n'ont-ils pas intérêt à travailler ensemble avec comme objectif, de développer au mieux les

services publics locaux nécessaires à nos concitoyens ?

C'est dans cette logique que le SDEPA, au cours du mandat qui s'engage, s'attachera à développer tous les partenariats utiles avec les collectivités du département, et ce, dans un objectif sans cesse réaffirmé, de mutualisation de moyens humains, techniques et financiers, nécessaire à la bonne utilisation des deniers publics.

Alors, l'Énergie comme catalyseur d'une organisation territoriale performante ? Chiche !

Par les informations qu'il comporte, et au-delà de son caractère obligatoire, ce rapport annuel d'activité qui est adressé à tous les Maires et délégués des communes, constitue un outil privilégié d'information et de communication sur ces questions fondamentales.

Vous y trouverez, nous l'espérons, des informations utiles et des réponses aux préoccupations de vos collectivités dans le domaine énergétique, sachant que les élus du SDEPA et le personnel de l'établissement, se tiennent bien entendu à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en place de vos projets en la matière.

Bien Cordialement

Denise Saint-Pé

Article L.5212-39 du CGCT

« Le Président de l'EPCI adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus. Le Président de l'EPCI peut être entendu à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'EPCI ».

SOMMAIRE

/02 - Le mot de la présidente

/03 - Le SDEPA vous éclaire

/04 et 05 - Énergies pratiques

/06 et 07 - Les chiffres du SDEPA

/08 - Actualité technique

/09 - Énergies communes

/10 et 11 - Actualité du SDEPA

/12 - Recueil actes administratifs

Grâce au financement du FACE et à la mise en place de programmes de travaux coordonnés avec ERDF, le réseau électrique basse tension du département va prendre un coup de jeune.



DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE

➡ UN RÉSEAU à consolider

Comme partout en France et a fortiori dans notre département côtier et de montagne, le temps moyen de coupure par usager et par an, est un critère déterminant de la qualité de la desserte électrique.

En effet, les durées de coupures longues, sont de moins en moins compatibles avec les usages privés ou professionnels de l'électricité.

Sur l'année 2013, ce temps moyen de coupure a atteint 164.4 minutes hors incidents exceptionnels, ce qui constitue une forte augmentation par rapport à l'année précédente (97 minutes). Ce chiffre s'explique, pour partie, par les nombreuses intempéries qui fragilisent notre réseau, l'actualité locale le rappelle régulièrement.

Pour améliorer l'état du réseau électrique basse tension, le SDEPA réalise depuis de nombreuses années maintenant, différents travaux, grâce notamment, aux dotations du FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification), tels que les enfouissements, les sécurisations, mais aussi les renforcements et les extensions. Le FACE a pour objet

d'apporter une aide financière aux collectivités concédantes qui entreprennent des travaux de modernisation et de développement des réseaux de distribution d'électricité dans les communes rurales. Les dotations annuelles sont importantes et constituent la base des ressources du SDEPA pour ce type de travaux.

C'est donc tout naturellement que le Directeur National du FACE, accompagné de ses services, s'est rendu dans notre département durant l'été 2013, pour effectuer un contrôle de divers chantiers afin d'attester de la bonne utilisation des enveloppes allouées.

Cette visite a mis en évidence l'affectation adaptée des dotations nationales, tant du point de vue technique qu'en terme de planification, mais a également permis aux services de l'État, de constater la réalité de la consistance du réseau basse tension dans notre département, notamment en zone rurale, puisque plus de 1900 kilomètres de fils nus anciens et non isolés sont encore présents sur la concession.

Au final, le résultat de ce contrôle a généré un abondement des dotations du SDEPA pour les travaux de sécurisations alors que ce n'est pas le cas dans tous les départements en France. En effet, ces aides sont réparties chaque année entre les départements, par l'État, après avis du Conseil du FACE.

La pérennité de ces dotations permettra au SDEPA de poursuivre l'action coordonnée engagée avec ERDF et visant à sécuriser les lignes basse tension les plus incidentogènes du département au cours des 5 prochaines années et ce, tant en zone urbaine qu'en zone rurale.



2013, une météo difficile pour le réseau.

BRÈVES

TCCFE :

Tout ça pour ça !

La loi de finances rectificative pour 2014 qui comporte des dispositions sur la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE), a été adoptée définitivement par l'Assemblée nationale le 24 juillet dernier et a été publiée au JO du 9 août 2014 (loi n° 2104-891).

En résumé, les dispositions du nouveau texte ont pour effet de revenir au droit applicable avant l'adoption de l'article 45 de la loi de finances rectificative pour 2013 à savoir :

- Les communes urbaines conservent leur taxe,

- Le reversement des syndicats aux communes rurales n'est plus limité à 50 %.

Néanmoins, une « subtilité » a été introduite dans le texte car le reversement que peut effectuer le syndicat, doit désormais faire l'objet de délibérations concordantes des communes concernées. L'article L 5 212-24 du CGCT prévoit que ces délibérations doivent être prises dans les conditions prévues au premier alinéa de l'article 1639 A bis du Code général des impôts, c'est-à-dire avant le 1^{er} octobre de l'année pour l'année suivante, puis notifiées ensuite au comptable dans les 15 jours suivant cette date limite d'adoption.

Le SDEPA a donc communiqué un projet de délibération à toutes les communes de moins de 2000 habitants du département fin août, afin de leur permettre d'acter au plus vite le reversement par le SDEPA, en leur faveur en 2015, de 70 % du produit de taxe (en concordance avec la délibération du SDEPA).

LA CONCESSION ÉLECTRIQUE

➡ LES CHIFFRES de la concession

Réseau BT, en km	2010	2011	2012	2013	Variation 2010/2013
Réseau souterrain	3 397	3 562	3 694	3 803	+11,95 %
Réseau torsadé	5 635	5 743	5 852	5 939	+ 5,39%
Réseau aérien nu	2 354	2 195	2 041	1 910	-18,86 %
dont faible section	761	717	659	608	-20,11 %
Réseau total aérien	7 989	7 938	7 893	7 849	-1,75 %
Total réseau BT	11 386	11 500	11 587	11 652	2,3 %

Taux de souterrain SDEPA 2013	Taux de souterrain national 2013
32,6 %	41 %

Le réseau basse tension (BT), est enfoui à hauteur de 32,6 %, valeur inférieure à la moyenne nationale de 41 % constatée sur les concessions identiques gérées par ERDF.

Réseau HTA (en km)	2010	2011	2012	2013	Variation 2010/2013
Réseau souterrain	3 159	3 312	3 425	3 568	+12,95 %
Réseau aérien	4 700	4 599	4 533	4 441	-5,51 %
dont faible section	56	54	53	51	-8,93 %
Total réseau HTA	7 859	7 911	7 958	8 009	1,91 %

Taux de souterrain SDEPA 2013	Taux de souterrain national 2013
44,6 %	45,1 %

Le réseau HTA est enfoui à hauteur de 44,6 %, valeur très proche de la moyenne constatée en France sur les concessions exploitées par ERDF.

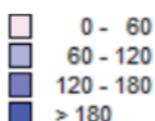
Temps moyen total de coupures par usager, par an, hors événements exceptionnels

Temps de coupure	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Concession SDEPA	97	109	113	101	85,6	97,9	163,5
National	66	78	85	85	73	78	97

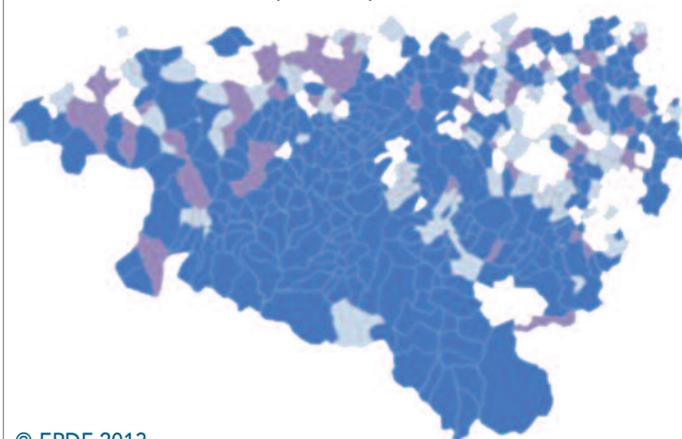
Années	2011	2012	2012
Postes sur poteaux	5 211	5 138	5 022
Postes cabines hautes	216	206	198
Autres postes*	5 020	5 208	5 415
Nombre total de postes	10 447	10 552	10 635

Coupures par commune

Durée moyenne de coupure en minutes par commune (min)



Critère B TCC (2013)



© ERDF 2013

LA CONCESSION GAZ NATUREL

LA CONCESSION DE GAZ NATUREL exploitée par GRDF

CONCESSION HISTORIQUE 86 COMMUNES	30 234 usagers		
Ouvrages concédés par matière	2013	2012	2011
Polyéthylène	827 092	819 076	813 186
Acier	220 749	220 897	221 047
Autres matériaux (cuivre)	37 237	37 445	37 694
Longueur totale des canalisations (en m)	1 085 078	1 077 418	1 071 927

AHETZE	60 usagers		
Ouvrages concédés par matière	2013	2012	2011
Polyéthylène	5 483	5 483	5 483
Longueur totale des canalisations (en m)	5 483	5 483	5 483

PRECILHON	26 usagers		
Ouvrages concédés par matière	2013	2012	2011
Polyéthylène	2 184	2 184	2 113
Longueur totale des canalisations (en m)	2 184	2 184	2 113

SOURAÏDE	40 usagers		
Ouvrages concédés par matière	2013	2012	2011
Polyéthylène	5 375	5 375	5 247
Longueur totale des canalisations (en m)	5 375	5 375	5 247

PROPANE

MISE EN GAZ du réseau de Lasseube

La société Totalgaz a été retenue en mars 2012 par le Comité Syndical, pour développer un réseau de distribution publique de gaz propane sur la commune de Lasseube, à l'issue d'une

procédure de délégation de service public, qui a duré plus d'une année. Après une réunion publique d'information et 6 mois de prospection auprès des habitants et des entreprises de Lasseube (qui ont permis de recueillir les demandes de raccordements), les travaux ont débuté dès le mois de juillet 2013 pour s'achever en novembre.

Le concessionnaire a développé un réseau de gaz d'environ 1 500 mètres dans le bourg de Lasseube, permettant de raccorder une soixantaine de consommateurs au total. Parmi ces derniers, 13 bâtiments publics et assimilés ont été raccordés comme le Collège, l'école maternelle ou les logements de la Gendarmerie.



Élus et responsables de la société Total Gaz, rassemblés lors de la mise en gaz.

Six autres communes déjà desservies en propane

Grâce au lancement de plusieurs procédures de délégations de service public, les communes de Bardos, Garindein, Garlin, La Bastide Clairence, Urcuit et Sauveterre de Béarn bénéficient du gaz en réseau.

Artigeloutan alimentée en 2015

Les travaux de desserte devraient débuter cette fin d'année pour une mise en gaz à la fin du 1^{er} semestre 2015.

FINANCES

➡ LE COMPTE administratif 2013

Le compte administratif retrace l'exécution budgétaire de l'année n - 1 et permet, au travers des résultats qu'il met en évidence, de comparer les réalisations aux prévisions budgétaires. Voici quelques chiffres significatifs :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Du point de vue des recettes, si la redevance de concession représentait jusqu'en 2011 la ressource la plus importante dans le budget de fonctionnement du SDEPA, depuis 2012, c'est la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) qui constitue la part la plus signi-

ficative. Bien entendu, la grande majorité de ce produit étant reversée aux communes, cette dépense apparaît aussi désormais dans la section de fonctionnement où figurent également le paiement des intérêts des emprunts contractés par le SDEPA pour le compte des com-

munes, les charges à caractère général et les dépenses de personnel. Le virement prévisionnel à la section d'investissement ne fait pas l'objet d'exécution sur l'exercice, ce qui explique la différence entre les dépenses prévues et les dépenses réalisées.

Recettes de fonctionnement de l'exercice 2013 (avec résultat 2012)



Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2013



Prévu

Réalisé

Redevance de concession perçue sur travaux 2011



Charges financières



Résultat de clôture 2013 :

Il s'agit de la différence entre les recettes de fonctionnement de l'exercice auxquelles s'ajoutent le résultat antérieur reporté et les dépenses de fonctionnement de ce même exercice. Il a été affecté au titre du budget 2014 par le Comité Syndical.

- Recettes de fonctionnement de l'exercice 13 943 964 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur 2 005 245 €
- Dépenses de fonctionnement de l'exercice 6 468 307 €
- Résultat de clôture de l'exercice 9 480 902 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Cet aperçu du compte administratif 2013 reprend les grandes lignes du document de travail remis aux délégués communaux en préparation du Comité Syndical du 22 février 2014 et des balances générales transmises en commune.

Recettes d'investissement 2013 (avec reports antérieurs)



Dépenses d'investissement 2013 (avec reports antérieurs)



Prévu

Réalisé

MANDATEMENT ET ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES TRAVAUX (2013 avec reports antérieurs)



Montant mandaté
21 464 114 €
+
Montant engagé
23 159 430 €
=
44 623 544 €

soit 70 %
de la dépense
budgétisée

BUDGET 2014

Plus que jamais, le budget 2014 du SDEPA demeure tourné vers l'investissement ce qui positionne l'établissement comme un acteur économique majeur du département.

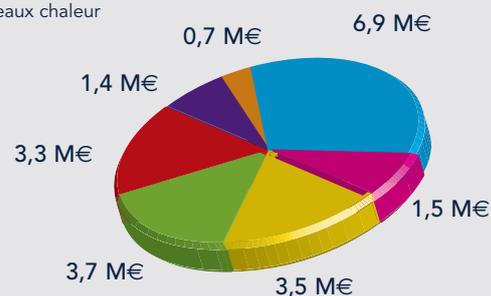
INVESTIR DURABLEMENT

Sécuriser le réseau basse tension qui alimente les usagers, améliorer la performance énergétique du parc d'éclairage public communal, créer des installations de production d'électricité décentralisée ou mettre en place des bornes de recharge pour véhicules électriques, sont autant d'initiatives qui contribuent au développement de l'activité économique. Ainsi, en 2014, de nombreux acteurs locaux interviendront pour le compte du SDEPA au travers des 21 millions d'euros de dépenses nouvelles d'investissement inscrites dans le budget.

Par leur objet ou leurs modalités de mise en œuvre, tous ces projets prennent en compte la nécessaire notion de développement durable car les investissements d'aujourd'hui serviront le service public énergétique de demain.

Investissements sur les réseaux Nouvelles inscriptions budgétaires pour 2014 21 millions d'euros

- Renforcement du réseau électrique
- Extension du réseau électrique
- Enfouissement du réseau électrique
- Sécurisation du réseau électrique
- Éclairage public
- Génie Civil réseaux de télécommunications
- Réseaux chaleur



SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

➡ GÉORÉFÉRENCEMENT de l'éclairage public communal

Depuis la fin de l'année 2013, le SDEPA, au travers d'un marché spécifique, fait procéder au géoréférencement intégral des ouvrages d'éclairage public des communes (câbles souterrains, luminaires et armoires) dont il assure l'entretien.

Ce marché répond aux exigences du décret n° 2011-1241 du 5 octobre 2011 encadrant les travaux à proximité des réseaux. Le SDEPA a donc été amené à créer de toutes pièces un cahier des charges, permettant de définir les modalités techniques de géoréférencement des ouvrages d'éclairage public en classe A (positionnement à 50 cm près en X, Y et Z) car ce réseau est dit « sensible ».

Ce marché à un objectif principal qui consiste à permettre au SDEPA de répondre aux DT (Déclaration de Travaux) et DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

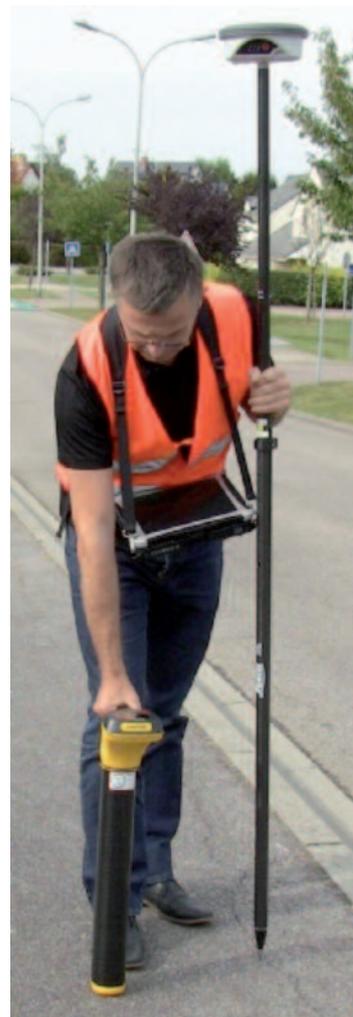
déposées par les entreprises de travaux publics, avec des plans en classe A dans les meilleurs délais. Cette précaution permettra de ne pas avoir à supporter 50 % du coût des investigations complémentaires (recherche et positionnement des réseaux sur chaque chantier) qui pourraient être demandées par les intervenants sur le domaine public, chaque fois que les réseaux souterrains d'éclairage public ne sont pas positionnés.

Par ailleurs, ce géoréférencement permettra d'intégrer l'ensemble des éléments du réseau sur le système d'information géographique dédié aux communes et qui leur permet

de télédéclarer les pannes lorsqu'elles sont adhérentes au service d'entretien mutualisé de l'éclairage public.

Les trois prestataires retenus (escAquitaine, Parallèle 45, Géoscope-Géosat) ont pour mission de géoréférencer 300 kilomètres de réseau en 2014.

En fonction du linéaire total qui devra être répertorié et qui dépendra du nombre de communes adhérentes au service d'entretien mutualisé de l'éclairage (180 à ce jour), le SDEPA envisage de poursuivre cette démarche au cours des trois prochaines années.



CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

➡ UNE PLATE-FORME au service des communes



Le SDEPA, lance un nouveau service de comparaison neutre des primes de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) en partenariat avec la société NR.PRO.

Ce dispositif CEE permet de financer de 3 à 40 % du montant de près de 300 travaux d'économies d'énergie (isolation des murs, toitures, chauffage, VMC, pompes à chaleur, fenêtres, éclairage...). La plate-forme permet de calculer et de comparer le montant des primes versées par les obligés. L'accès des communes à la plate-forme, se fera gratuitement par l'intermédiaire du site internet du SDEPA avec un mot de passe.

Le fonctionnement de la plate-forme est le suivant :

1. Renseigner le projet sur le site web : www.nr-pro.fr/mb/sdepa (3 minutes).
2. La commune est rappelée sous 24 heures pour vérifier l'éligibilité de son projet.
3. Elle reçoit les offres de primes sous 24 heures.
4. Elle fait son choix.
5. La prime est versée à la fin des travaux suivant les termes prévus dans la convention.

Un courrier d'information sera adressé aux communes prochainement.

LA PAROLE aux Élus

Jean-Louis
POYDESSUS

Maire d'Esterençuby



Des travaux d'enfouissements ont récemment été réalisés par le SDEPA sur la commune d'Esterençuby. Pouvez-vous nous expliquer en quoi ces travaux ont été bénéfiques pour votre commune ?

Régulièrement privée de courant électrique, la Commune d'Esterençuby s'est rapprochée des services du SDEPA pour résoudre ce problème de coupures d'électricité.

En effet, la Commune d'Esterençuby se situe au pied des montagnes et les hivers peuvent être rigoureux. C'est un village encore très agricole puisqu'on y décompte aujourd'hui une cinquantaine d'éleveurs en spécialité ovin lait. La traite des brebis se faisant matin et soir et de manière mécanique, ces derniers étaient directement impactés par ces pannes qui pouvaient durer plusieurs jours. Devenue une nécessité et grâce à l'appui technique et financier du SDEPA, l'enfouissement des lignes électriques du bourg a pu être possible. Au-delà de l'aspect technique, ce programme a contribué à l'embellisse-

ment du bourg et bénéficie aux deux restaurateurs qui y sont installés.

Parallèlement à cette démarche, avec ERDF, la ligne Haute tension (20 000 volts) rejoignant le quartier Esterenguibel a elle aussi été enfouie. L'installation d'équipements plus adaptés (transformateurs) permet des bouclages par tranches d'habitations et même par quartiers entiers.

Il y a encore deux ans, durant l'hiver, les coupures de courant rythmaient le quotidien des habitants, aujourd'hui, elles sont devenues accessoires.

L'accompagnement financier du SDEPA est-il déterminant dans le montage de vos projets ?

Bien sûr. En plus du soutien financier, l'équipe technique du SDEPA apporte



Enfouissement du réseau électrique à Esterençuby.

un accompagnement indispensable et je pense qu'un tel projet n'aurait pas vu le jour sur la Commune sans que toutes ces conditions ne soient réunies.

Le SDEPA organise désormais régulièrement des réunions d'informations délocalisées à destination des élus communaux. Cette formule vous paraît-elle adaptée ?

En effet, cette formule me paraît très adaptée et la commune d'Esterençuby essaie d'être à chaque fois représentée.

Le SDEPA prend en compte régulièrement les besoins des communes (diagnostics énergétiques, énergies renouvelables, achat d'énergies, entretien de l'éclairage public...).

Ces nouvelles prestations répondent-elles à vos attentes ?

Oui, d'ailleurs la Commune se rapprochera prochainement du SDEPA à cet effet. La réalisation d'un diagnostic énergétique pris en charge à 90 % ; le remplacement des lampes à vapeur de mercure dites ballons fluorescents par des lampes moins énergivores à prix très attractifs ; l'extinction de l'éclairage public durant la nuit, conditionnée à la prise d'un arrêté pour se décharger de toute responsabilité en cas d'accident... me paraissent être des actions pleines de bon sens.

AGENDA DE LA RENTRÉE DU SDEPA



- Bureau Syndical, le vendredi 12 septembre 2014
- Attribution du marché d'achat groupé de gaz, le mercredi 17 septembre 2014
- Lancement de la consultation concernant le marché d'entretien de l'éclairage public communal pour 2015-2016-2017, le lundi 6 octobre 2014
- Réunions d'informations sur l'attribution du marché d'achat groupé de gaz avec le(s) fournisseur(s) retenu(s), le mercredi 22 octobre 2014 à 18h et le vendredi 24 octobre 2014 à 18h (lieux à définir en Pays basque et en Béarn).

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

LE SERVICE ÉNERGIE sur tous les fronts

La transition énergétique étant au cœur de l'actualité, le service énergie est de plus en plus sollicité avec des champs d'actions qui s'adaptent en permanence au contexte, notamment Européen, lequel fixe pour objectifs le 3X20 à l'horizon 2020 :

- 20 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre
- 20 % de réduction des consommations d'énergies
- 20 % d'énergies renouvelables.

L'année écoulée a d'ores et déjà permis d'engager divers projets s'inscrivant dans cette logique.

5 réceptions de sites isolés alimentés en photovoltaïque :

→ Une résidence principale à ASASP au lieu-dit Moulin de Boy. L'installation qui compte 28 panneaux vient en remplacement d'un groupe électrogène qui consommait 3 000 litres de fioul par an afin de couvrir les besoins des propriétaires. Cette installation photovoltaïque permet désormais de réduire la consommation à 85 litres par an.



→ Les cabanes de Salies et Cardouet à Sarrance. Ces deux cabanes situées à moins d'un kilomètre l'une de l'autre dans le vallon d'Aran, sont équipées chacune de 8 panneaux photovoltaïques. Ce projet d'alimentation en électricité des cabanes, s'inscrit dans la continuité de valorisation de l'activité pastorale par la commune, qui avait déjà sollicité le SDEPA pour une première cabane en 2010.

→ La cabane d'Anaye à Lescun. Là encore l'idée est d'amener l'électricité par la pose de 10 panneaux photovoltaïques afin d'améliorer les conditions de travail et de vie des bergers qui pourront accueillir leur famille à l'avenir.

→ La cabane d'Aule à Laruns. Cette cabane de bergers complètement rénovée, est maintenant alimentée par 14 panneaux photovoltaïques, ce qui permet aux bergers d'alimenter une trayeuse électrique afin de tirer les 250 litres de lait quotidien en 3 heures au lieu de 10.



Une étude de déploiement de bornes de charge pour véhicules électriques :

Dans le cadre de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite « loi Grenelle 2 », le SDEPA a mené une étude de déploiement de bornes de charge pour véhicules électriques sur le département.

Une première phase de déploiement concernant 90 bornes (180 points de charge) est envisagée principalement sur les grands axes du territoire, les zones

urbaines, péri-urbaines et rurales ainsi que sur les aires de covoiturage. Cette implantation se fera en concertation avec les communes qui doivent être parties prenantes du projet.

Il est également prévu à terme, 25 bornes supplémentaires pour les collectivités possédant un véhicule électrique. Au total, c'est un maillage territorial homogène de 115 bornes qui est envisagé à l'horizon 2016.

Un groupement d'achat d'énergie régional :

L'ouverture programmée du marché de la fourniture d'énergie, implique pour les collectivités et leurs établissements, de s'organiser pour acheter du gaz et de l'électricité dans des conditions optimales de mise en concurrence. Si dans un premier temps, seul le gaz naturel est concerné (procédure lancée fin 2013 et en cours d'attribution), un nouveau marché visera l'électricité en 2015.

L'accompagnement des collectivités sur les réseaux de chaleur bois :

La commune de Bedous a confié au SDEPA, la réalisation d'une chaufferie et d'un réseau qui seront opérationnels à l'automne 2014.

Par ailleurs, 5 études de faisabilité sur Mauléon, Tardets-Sorholus, Gotein-Libarrenx, Alos-Sibas-Abense et la communauté de communes d'Arzacq ont été réalisées. Le SDEPA suit actuellement le montage définitif de ces projets qui verront le jour en 2015.



ÉVÉNEMENT

➡ 35^{ème} CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION NATIONALE des Syndicats d'Énergie et d'Eau

Durant l'automne dernier, s'est tenu le 35^{ème} congrès de la FNCCR à Montpellier, congrès auquel les élus et les services du SDEPA ont participé, notamment au travers de la tenue d'un stand commun avec les 4 autres Syndicats d'Énergie d'Aquitaine.

Ce Congrès fut l'occasion d'aborder différents thèmes liés à la transition énergétique, et ce, lors de plusieurs débats consacrés pour une large part aux services publics de l'énergie et des communications électroniques.

Au total, quelque 45 conférences et tables rondes se sont tenues, réunissant parlementaires, élus locaux, techniciens des syndicats et représentants d'entreprises. Ces travaux ont permis d'aborder sous tous ses aspects, l'avenir de la distribution électrique en France et un protocole d'accord a pu être élaboré entre la FNCCR et ERDF.

Les négociations ont été difficiles dans un contexte de crise économique, d'augmentation du prix de l'électricité, d'ouverture des marchés de l'énergie et de nécessité grandissante d'une desserte énergétique

de qualité sur tout le territoire.

Mais les 8 mois de travail entre la FNCCR et ERDF ont permis de créer une dynamique positive et de mettre en place des avancées significatives, à savoir :

- Démarche de programmation pluriannuelle de travaux à travers le « Programme commun de développement et de modernisation des réseaux ».

- Mécanisme de lissage des fluctuations de la redevance de concession dédiée à l'investissement.

- Amélioration des informations patrimoniales et comptables transmises par le concessionnaire.

Ce protocole est l'aboutissement de nombreux échanges entre la FNCCR et ERDF. L'exécutif de la Fédération, Xavier Pintat Président ainsi que Guy Hourcabié et Denise Saint-Pé Vice-Présidents, a large-

ment contribué à sa mise en place, tout comme la Direction d'ERDF et sa Présidente nationale Michèle Bellon.

Gageons que le nouveau Président National d'ERDF, Philippe Monloubou, s'inscrira dans cette démarche de coopération.



Signature du protocole entre M. Xavier Pintat, Président de la FNCCR et M^{me} Michèle Bellon, Présidente du Directoire d'ERDF.

PROXIMITÉ

➡ OUVERTURE DE L'ANTENNE de Lahonce

L'agence du SDEPA à Lahonce a été ouverte début décembre 2013 et depuis 10 mois tout le monde a pu prendre ses marques.



Antenne de Lahonce : 90 allée du Four à chaux
Tél : 05 59 02 36 16 - Accueil-Lahonce@sdepa.fr

Désormais les réunions du Bureau syndical se tiennent en alternance à Pau et à Lahonce dans un souci de proximité et d'équité avec l'ensemble des élus qui composent l'assemblée.

Les élus locaux ont également pris l'habitude de s'adresser à l'antenne de Lahonce et de s'y déplacer pour obtenir des renseignements. Par ailleurs, la réunion d'information de secteur qui s'est déroulée sur le site mi-juin a été un vif succès, puisque plus de 70 participants étaient présents. Les entreprises du Pays Basque qui interviennent pour le compte du SDEPA, trou-

vent également un intérêt à rencontrer des interlocuteurs sur place pour répondre à leurs questions ou pour se déplacer sur le terrain.

Le principal enjeu qui a présidé à la mise en place de cette antenne consistait à répondre aux attentes des élus locaux à la recherche d'un service public de proximité.

L'équipe technique basée à Lahonce sera renforcée à moyen terme, notamment dans la perspective des actions qui pourront être menées dans le domaine de la fibre optique.

RECUEIL

Des actes administratifs...

BUREAU DU 8 JANVIER 2013

- 1- Souscription emprunt travaux de 800 000 €
- 2- Souscription emprunt travaux de 1 000 000 €.

COMITÉ DU 19 JANVIER 2013

- 3- Exécution du budget 2013 à voter après le 1^{er} janvier 2013
- 4- Décisions modificatives au budget 2012
- 5- Financement par le SDEPA des extensions de gaz naturel non rentables
- 6- Avenant au contrat de concession de distribution publique de gaz sur la commune de Garindein
- 7- Avenant au contrat de concession de distribution publique de gaz sur la commune de La Bastide-Clairence
- 8- Motion pour une application adaptée de l'article L.1111-10 du CGCT
- 9- Motion sur la transformation du CAS FACE en établissement public administratif
- 10- Motion sur la prolongation de la durée de vie des ouvrages, imposée par ERDF au SDEPA et refus du compte rendu annuel d'activité de concession (CRAC).

BUREAU DU 6 MARS 2013

- 11- Assurances garantissant l'ensemble des risques financiers de la collectivité liés au régime de protection sociale du personnel
- 12- Création d'un poste relevant du cadre d'emploi des Techniciens Territoriaux.

COMITÉ DU 23 MARS 2013

- 13- Durée d'amortissement des installations photovoltaïques
- 14- Compte rendu des transferts de crédits réalisés sur l'exercice 2012
- 15- Examen et vote du compte de gestion 2012 du budget général
- 16- Vote du compte administratif 2012 du budget général
- 17- Affectation des résultats 2012 du budget général
- 18- Admission en non valeur de créances minimes
- 19- Vote du budget primitif 2013
- 20- Examen et vote du compte de gestion 2012 de la régie de production d'énergie photovoltaïque
- 21- Vote du compte administratif 2012 de la régie de production d'énergie photovoltaïque
- 22- Affectation des résultats 2012 de la régie de production d'énergie photovoltaïque
- 23- Convention entre le SDEPA et France TELECOM

24- Participation du SDEPA au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

BUREAU DU 29 AVRIL 2013

- 25- Mise en place d'une procédure FIPHP en faveur d'un agent du SDEPA
- 26- Création d'un emploi non permanent à temps complet
- 27- Subvention à l'association « Créateurs d'Avenir »
- 28- Programmation complémentaire de travaux
- 29- Contrôle de concessions 2014.

BUREAU DU 10 JUILLET 2013

- 30- Participation du SDEPA au Congrès National de la FNCCR
- 31- Adhésion à un groupement de commande pour « L'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »
- 32- Expérimentation de la mise en place du compteur communiquant Linky dans le département
- 33- Création d'une antenne du SDEPA au Pays Basque
- 34- Transformations de postes
- 35- Demande de subvention de l'association « Électriciens Sans Frontières Aquitaine ».

BUREAU DU 10 SEPTEMBRE 2013

- 36- Autorisation de signer les marchés de travaux d'électrification (hors énergies non reliées) et d'éclairage public aériens et souterrains, d'éclairage des aires de jeux et de mise en valeur des espaces publics, de création de génie civil pour les réseaux de télécommunications dans les communes adhérentes du SDEPA pour 2014-2015
- 37- Autorisation de signer l'avenant PCT au contrat de concession de distribution électrique
- 38- Sinistre sur l'installation de Chauffage-Climatisation du SDEPA : Autorisation de signature d'un protocole d'accord avec l'assurance dommage ouvrage SMABTP
- 39- Création d'une chaufferie au bois et d'un réseau de chaleur sur la commune de Bedous.

BUREAU DU 11 DÉCEMBRE 2013

- 40- Autorisation de signer le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec ERDF
- 41- Attribution et autorisation de signer le marché de maîtrise d'œuvre partielle pour les travaux d'électrification (hors énergies non reliées) et d'éclairage public aériens et

souterrains, d'éclairage des aires de jeux et de mise en valeur des espaces publics, de création de génie civil pour les réseaux de télécommunications dans les communes en régime rural et urbain d'électrification, adhérentes du SDEPA pour 2014-2015

42- Autorisation de signer le marché de géo-référencement des réseaux éclairage public (EP) souterrain et aérien conformément à la refonte du décret n° 91-1147 encadrant les travaux à proximité des réseaux par le décret n° 2011-1241 du 5 octobre 2011 précisant et renforçant les responsabilités des différents intervenants à compter du 1^{er} juillet 2012

43- Autorisation de signer le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de plans de prévention et sécurité des chantiers relatifs aux travaux d'électrification sur le réseau concédé à ERDF, d'éclairage public, d'éclairage des aires de jeux et de mise en valeur des espaces publics, de création de réseaux souterrains de télécommunications, dans les communes adhérentes au SDEPA pour 2014-2015

- 44- Ajustement du bail de location de l'antenne décentralisée du SDEPA sur la commune de Lahonce
- 45- Programme d'enfouissement de réseau BT sécurisé pour raisons économiques
- 46- Création d'un poste d'Attaché Principal
- 47- Assurance garantissant les risques financiers liés à la protection sociale des agents du SDEPA
- 48- Remboursement de frais de déplacements par la FNCCR au SDEPA.

COMITÉ DU 21 DÉCEMBRE 2013

- 49- Décisions modificatives au budget 2013
- 50- Autorisation de signer l'avenant n° 4 au contrat de concession de distribution électrique
- 51- Exécution du budget 2014 à voter après le 1^{er} janvier 2014
- 52- Mise en œuvre d'une délégation de service public pour la distribution de gaz combustible sur la commune d'Artigueloutan
- 53- Débat d'orientations budgétaires 2014.